

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 29 septembre 2008 s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de M. Robert BIDEAU, Maire.

Etaient présents :

M. Christian MOREL, maire délégué ;

Mmes et Mrs Nelly RIMBERT, Marie LEGENDRE, Martine BLANVILLAIN, Daniel CRENE, Adjoints ;
Mmes et Mrs Pierre DUPAS, Jean-Luc SALMON, Josette BOUROTTE, Paolo ZAROS, Annie PETIT, Jeannine GUILLEMOT, Dominique LAURENT, Yves SCALABRINO, Suzanne TERNAT-GAUTHERIN, Jean-Patrice BOURGOIN, Arminda GUIBLAIN, Moïse MENANT, Shéhérazade AMARI, Annie POITOU, Jean DELAS, conseillers municipaux.

Etaient absents : Messieurs Patrick PICARD, Jacky JOANNIS, Gilles CARRE, Antoine LAURIER, Madame Barbara MOULIN excusés et représentés et Monsieur Jean-Marie DUGNY excusé.

Secrétaire de séance : Madame Arminda GUIBLAIN

Ouverture de la séance à 20h15.

Madame Arminda GUIBLAIN est élue secrétaire de séance et procède à l'appel des élus.

M. le Maire accueille le conseil municipal et fait part de l'absence de cinq membres qui ont donné leur pouvoir.

M. le Maire informe le conseil municipal et l'assemblée que, dorénavant, des essais d'enregistrement seront effectués pendant les séances.

APPROBATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08/09/08

Antoine LAURIER a transmis des remarques concernant ce compte rendu et demande de corriger :

Page 7 : il n'a pas dit « se fait le porte-parole des commerçants », il est donc proposé la modification suivante : « les commerçants de la place de l'église ont demandé à Monsieur LAURIER ».

Monsieur le maire pense que tous les conseillers municipaux sont des porte-parole des administrés.

Deuxième point : concernant la réponse du Conseil Général au commerçant souhaitant une aide financière compte tenu de la baisse de son chiffre d'affaire, Monsieur BIDEAU informe qu'il a interrogé le directeur du service des infrastructures et des transports du Conseil Général mais celui-ci ne peut apporter aucune aide et n'a pas l'intention de le faire ; même réponse qu'il a dû faire à un administré se plaignant de devoir faire le tour par la RN 6.

Quelqu'un a fait une remarque sur les remboursements des frais de M. DECK, l'attribution d'un véhicule avait été prévue lors de son embauche. Les frais engagés l'auraient été quel que fut le véhicule. La Renault Clio sera le véhicule affecté à compter du 1^{er} décembre à la Directrice des Services Techniques qui prendra ses fonctions.

Moïse MENANT : il a été inscrit que la commune n'a pas augmenté les impôts or il y a eu une augmentation en treize ans : réponse – oui mais très faible (environ de 50 francs à l'époque).

Deuxième remarque, une nuance : « sur les terrains non utilisés, je pensais plutôt dire que s'ils ne sont pas utiles, il faut les vendre ». « Certes, mais encore faudrait-il trouver les acheteurs pour de si petits terrains qui n'intéressent personne » répond Monsieur le Maire.

1. FINANCES

1.1. Indemnité de conseil allouée au comptable du trésor chargé des fonctions de receveurs des communes

Daniel CRENE explique que pour bénéficier des prestations de conseil du Comptable du Trésor, conformément à l'article 3 de l'arrêté en date du 16 décembre 1983, une nouvelle délibération doit être prise lors du renouvellement du Conseil Municipal.

VU l'article 97 de la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 et du Décret n° 82-979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services déconcentrés de l'Etat ou des établissements publics de l'Etat et l'Arrêté interministériel du 16 décembre 1983 fixant les modalités de calcul de l'indemnité de conseil qui peut être allouée au Comptable du Trésor,

La Commune de Monéteau souhaite bénéficier de prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, financière et comptable, et sollicite pour cela les services de la Trésorerie d'Auxerre, Daniel CRENE demande si quelqu'un a des questions sur cette indemnité allouée et précise qu'il s'agit d'un montant brut.

Après délibération, le Conseil Municipal, décide d'attribuer au Comptable du Trésor de la Trésorerie d'Auxerre, une indemnité de conseil d'un montant de 1 141,75 €

1.2. Revalorisation des prix de fourniture de repas – Contrat API

Daniel CRENE présente la formule de révision des prix à la fin de chaque période scolaire prévue par l'article 5 du contrat de fourniture de repas pour la ville de Monéteau.

L'application des indices contractuels (tenant compte des évolutions de l'indice des prix à la consommation, du taux horaire du SMIC...) donne un taux de revalorisation, pour l'année 2008/2009, de 4,10%. La société API propose d'appliquer, à titre commercial, une revalorisation de 2% au lieu de 4,10%.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte cette proposition et autorise Monsieur le Maire à signer cette revalorisation et toutes les pièces se rapportant à ce dossier, les prix des repas, tels que facturés par le prestataire, seront donc les suivants :

- **3,10 € TTC** pour les repas scolaires

- **3,16 € TTC** pour les repas centre de loisirs.

Christian MOREL fait part de remarques concernant la qualité des repas de même qu'Annie PETIT fait part du même constat vis-à-vis des repas à domicile fournis par la même société notamment pendant les vacances scolaires.

Monsieur le Maire communique qu'il faut régulièrement le signaler.

Shéhérazade AMARI pense qu'il n'est pas normal que la revalorisation prévue de 2% au lieu de 4,10%, soit faite au détriment de la qualité.

Monsieur le Maire fait l'historique des différents prestataires et pense que la société API n'est pas la plus mauvaise que la commune ait connue.

Marie LEGENDRE informe qu'une réunion est prévue le mercredi 8 octobre avec la société API au cours de laquelle ces remarques seront transmises.

Monsieur le Maire souhaite une nouvelle mise en concurrence et lancer un appel d'offre à échéance du contrat.

Shéhérazade AMARI demande la raison pour laquelle le « bio » n'est pas privilégié et demande que ce choix soit intégré dans le cahier des charges si une nouvelle consultation est faite.

Marie LEGENDRE donne en exemple de repas bio préparé lors d'une visite sur site.

Monsieur le Maire fait part de problèmes soulevés par des familles dont les enfants ont des allergies, par conséquent il faut essayer de former un groupe de travail pour trouver une solution.

Marie LEGENDRE va consulter les parents pour les enfants allergiques.

Monsieur le Maire confirme que le contrat est prévu par reconduction tacite, que le marché court jusqu'au 1^{er} septembre 2009, et qu'il faudra le dénoncer trois mois auparavant.

1.3. – Achat de terrains pour élargissement du chemin de Vide Grange

Monsieur le maire explique que le chemin de Vide Grange a été utilisé pour une déviation lors de travaux rue de Sommeville et le passage des véhicules dans les deux sens a empiété sur les terrains riverains. Le chemin se trouvant élargi et renforcé, la commune souhaite acquérir les surfaces d'emprise sur la sur-largeur du chemin de façon à régulariser son élargissement.

Les propriétaires riverains contactés ont donné leur accord pour céder les surfaces concernées à la commune au prix de 10,00 €/m².

Après délibération, le conseil municipal décide l'acquisition des emprises nécessaires à la régularisation de l'élargissement, soit 1 225 m² au prix de 10 €/m², fixe l'indemnité due aux fermiers à 1 €/m², désigne le cabinet Géomexpert pour établir le bornage et les documents d'arpentage, désigne Maître Hervé Chantier, notaire à Appoigny pour rédiger les actes, classe dans le domaine public de la commune ces acquisitions, autorise le maire à signer les actes d'acquisitions et d'échange, et rappelle que des crédits sont ouverts au budget 2008.

1.4. – Consultation pour la fourniture et la pose de panneaux d'informations municipales électroniques

Jean-Marie DUGNY étant absent, Martine BLANVILLAIN fait part de la procédure concernant la consultation car dans le cadre des travaux de réaménagement de la place de la mairie et de ses abords, il a été décidé de doter le centre ville de deux panneaux d'informations municipales électroniques.

Une consultation a été lancée par voie de presse, par courrier et sur la plate forme électronique des marchés publics e-Bourgogne en date du 5 août 2008 avec remise des offres au 1^{er} septembre 2008. Douze entreprises ont retiré un dossier et 9 offres ont été remises dans le délai imparti. S'en est suivie la phase d'analyse des offres assurée par le service communication. Comme prévu dans le document de consultation, des critères de jugement ont été définis :

1. le prix pour 40% de la note
2. la valeur technique pour 40% de la note, avec deux « sous-critères » : les caractéristiques techniques pour 25% et la qualité esthétique pour 15%
3. les délais pour 10% de la note
4. le service après vente et l'assistance technique pour 10% de la note

L'introduction d'un critère esthétique dans une analyse d'offre oblige à bien définir les conditions de son appréciation et d'en assurer l'objectivité. A ces fins, il était porté à la connaissance des candidats qu'un jury serait constitué avec un minimum de deux élus municipaux.

La commission consultée à ce titre, s'est réunie une première fois le 24 septembre pour choisir l'implantation. Rive droite le panneau double face sera implanté sur la placette des commerces, rue de Seignelay et le choix, rive gauche ayant fait débat, s'est fait au cours d'une réunion de la commission convoquée le jeudi 2 octobre sur place. A l'issue, il a été finalement décidé que l'implantation serait à la place du panneau d'affichage libre situé à l'angle des rues de Sommeville et du Courtis Robin.

La commission est favorable sur ces deux propositions.

M. MENANT fait remarquer que le panneau doit être placé en retrait de 70 cm minimum par rapport à la voie et pourquoi il n'y a pas de projet pour en mettre à Sougères.

Monsieur BIDEAU évoque un problème technique de distances pour transmettre les informations qu'il conviendrait d'étudier le cas échéant.

Christian MOREL ayant réuni la commission consultative qui n'a pas émit le souhait d'avoir un panneau même si la question ne leur a pas été posée, chose qui sera faite lors d'une prochaine réunion.

Shéhérazade AMARI estime qu'il n'y a pas que les festivités, des informations concernant les alertes peuvent être diffusées.

1.5. – ZAD MACHERIN Acquisition de la SCI des Rosiers

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la demande d'acquisition de Monsieur Auboeuf représentant la SCI des rosiers 6 rue Léon Carré (89380) APOIGNY concernant un terrain d'une surface de 178 m² jouxtant sa parcelle BD 420 de 5 050m² à l'intersection de la rue de Londres et de l'avenue de l'Europe, auquel vient s'ajouter une bande de terrain en bordure de l'Avenue de l'Europe d'une surface de 164 m²

Cette acquisition, qui permettrait de régulariser une situation de fait, aurait pour but de réaménager et de clore le parking de l'établissement dont la SCI est propriétaire.

Monsieur le maire fait circuler le plan et souhaite que le conseil municipal fixe le prix de vente.

Shéhérazade AMARI demande si monsieur le maire connaît l'utilisation que veut en faire l'acquéreur qui ne le sait pas et ne peut répondre.

Après délibération, le conseil municipal fixe le prix de vente à 10 € le m² pour une surface totale de 342 m², autorise le maire à signer la vente devant maître Chantier, notaires à Appoigny, rue du professeur Mocquot et désigne le cabinet Géomexpert, pour établir les documents cadastraux.

2. COMMISSIONS

2.1. – Commissions scolaires des 23 et 30 septembre 2008

La commission scolaire s'est réunie le 23 septembre et s'est rendue à l'école Colbert pour constater et faire les projets d'éventuels travaux. Une baisse des effectifs cette année de 324 enfants pour 336 en 2007/2008. Un règlement concernant les crédits scolaires a été adopté, par conséquent quelques modifications sont appliquées pour la présente année scolaire, à savoir : les rubriques « bibliothèque » et « fournitures informatiques » sont globalisées dans la ligne « fournitures scolaires » et certaines lignes de dépenses ont été définies par élèves et non plus par classe ou par groupe scolaire.

En ce qui concerne les classes découvertes, partiront uniquement les classes de CM 2 de Monéteau et Sougères, une année sur deux. Les 20 séances à la patinoire sont à répartir par groupe scolaire (gratuité pour les écoles).

Puis le 30 septembre, la commission scolaire s'est réunie en présence des directeurs des écoles. Une présentation a été faite sachant que Madame BARBERIS a remplacé Madame OLIVANTI à l'école maternelle Colbert et Monsieur MOINE en remplacement de Madame LOUIS pour Victor Hugo.

Les modifications sont communiquées aux directeurs et après la présentation de ces documents s'ensuit de longues discussions.

La commission propose donc de reconduire les classes de découvertes avec paiement en trois fois, ainsi que l'étude surveillée à Victor Hugo et sous réserve à Jean-Jacques Rousseau et prend note des projets éducatifs.

Daniel CRENE fait remarquer que le projet poney de Jean Jacques Rousseau est annoncé sans le coût du bus.

2.2. Commission culture et communication du 24 septembre 2008

Cette commission avait pour objet le critère esthétique dans le cadre de la consultation de fourniture et pose de panneaux électroniques, vu précédemment (point 1.4).

Martine BLANVILLAIN informe que le magazine sera en mairie le vendredi 10 octobre pour distribution, les conseillers seront prévenus par téléphone. Par ailleurs, Martine BLANVILLAIN annonce qu'il n'y aura plus de maraîcher le samedi sur le marché.

Monsieur le maire a proposé d'avancer la diffusion du magazine de janvier à décembre afin de mieux transmettre les infos de début d'année (ex : vœux, manifestations de janvier...)

Pierre DUPAS estime également que ce serait une bonne idée, car cela permettrait des diffusions en mars, juin septembre et décembre.

Le conseil municipal approuve cette proposition.

2.3. – Commission des avancées sociales du 1^{er} octobre 2008

Nelly RIMBERT donne la parole à Suzanne TERNAT-GAUTHERIN qui rappelle tout d'abord qu'il s'agit du projet social de l'établissement multi accueil et que cette commission fait suite aux différentes commissions et réunions précédentes.

Madame RIMBERT et M.DECK ont rencontré Madame GESTE de la CAF et Madame PAUTONNIER du Conseil Général pour faire une mise à jour de ce projet et apporter des modifications de dénomination : établissement multi accueil qui ne doit plus s'appeler « crèche ».

Les chiffres donnés en linéaire seront retranscrits en graphique.

Monsieur BIDEAU informe avoir rencontré Madame CANET et le cabinet ARCHIMEN : le projet prend du retard et signale qu'il faut être prudent car nous ne serons plus en mesure de finaliser le projet pour l'ouverture prévue en février : objectif actuel. D'autre part, la facture s'alourdit et la commune risquerait de prendre à sa charge le coût supplémentaire des travaux mais aussi les charges de fonctionnement ; dans ce cas, il faudrait mieux attendre pour ouvrir en septembre. Donc, il est urgent et afin d'éviter un tel report, de finaliser tous les projets pédagogique, éducatif pour être transmis à la préfecture, trois mois avant l'ouverture : la réalisation est possible mais le temps est compté. Il ne faudrait pas supporter les charges du personnel sans avoir d'enfants à l'intérieur.

Aujourd'hui, un mail est arrivé en mairie afin de mettre en place le bail emphytéotique et de régler le coût pour le chauffage. La commune se voit obligée de compléter le cahier des charges, mais aussi de suivre de près la réalisation du bâtiment.

Daniel CRENE précise que le bail est étudié par éléments avec des amortissements dissociés.

Nelly RIMBERT précise que le projet social est prêt et devra être validé au conseil municipal de novembre, qu'il faut que le Conseil d'Administration soit créé avec une majorité communale.

Daniel CRENE présente les bourses communales car il n'y a pas eu de changement depuis quelques années et il était nécessaire de revoir les tranches du coefficient permettant le calcul de l'aide. Après une augmentation de 10%, il s'avère que le budget peut supporter cette modification par conséquent la commission accepte de revaloriser à la fois le coefficient familial et les aides apportées aux étudiants et aux apprentis de 1^{ère} année.

2.4. – Nouveau membre de la commission environnement

Le Conseil Municipal, sur l'exposé de Martine BLANVILLAIN, adjoint à l'environnement, après avoir voté à l'unanimité le principe du vote à main levée au lieu de procéder au scrutin secret, décide d'étudier la demande de la commission environnement qui propose un nouveau membre : Jean-Luc SALMON.

Martine BLANVILLAIN demande si le conseil accepte aussi la candidature de Shéhérazade AMARI qui a souhaité intégrer cette commission.

Les deux nouveaux membres sont élus à l'unanimité.

3. TRAVAUX

3.1. – Abattages d'arbres au lieu dit « La Jonchère »

Martine BLANVILLAIN présente le programme d'élagage pour l'abattage de peupliers au lieu dit « La Jonchère ». Une consultation a été lancée le 4 août 2008, trois entreprises ont été consultées : Luc Rat, Pierre Elagage et Joël Bon.

Les trois entreprises ont répondu en temps et en heure:

- Luc Rat : pour 5 908,24 €TTC avec 3 jours d'intervention à compter du 4 septembre
- Pierre Elagage : 2 774,72 €TTC ; 3 jours d'intervention à compter du 15 septembre
- Joël Bon : 7 104,24 €TTC ; délais non renseignés

Au vu de l'analyse des offres, il a été décidé de retenir la proposition de l'entreprise Arbre et Espace Pierre Elagage pour un montant de 2 774,72 €TTC.

Le conseil municipal décide de confier l'abattage des peupliers à la société Pierre Elagage, la moins disante, qui a déjà donné entière satisfaction.

3.2. – Résiliation de l'opération « Eaux pluviales – avenue de la Seiglée »

Monsieur le Maire fait part du projet que la commune avait de réaliser une retenue d'eaux d'orage par élargissement du fossé en bordure de voie SNCF avenue de la Seiglée.

La DDE s'est vue notifier un marché de maîtrise d'œuvre pour cette opération le 3 octobre 2005. Suite aux études de conception, l'entreprise Eurovia s'est vue notifier le marché de travaux le 11 septembre 2006. Ces travaux nécessitaient l'accord des Réseaux Ferrés de France, qui ont été sollicités pendant plus d'un an sans aboutir. Cette attente dépassant les délais raisonnables, et la commune souhaitant intégrer la problématique des eaux pluviales à l'échelle du bassin versant concerné, les marchés de maîtrise d'œuvre et de travaux ont été résiliés. La commune appréciera l'opportunité de lancer une étude hydraulique diagnostique.

La commune décide donc de résilier les marchés.

Monsieur le Maire s'est rendu sur le terrain pour constater que les services techniques ne peuvent pas nettoyer le fossé et des riverains se plaignent. Il constate que ceux-ci ne sont pas raisonnables car l'épaveuse ne peut pas accéder pour nettoyer le fossé. Il faudra aussi revoir l'emprise des terrains mais sans l'autorisation des Réseaux Ferrés de France, la commune ne peut rien faire.

Moïse MENANT demande à qui appartient les terrains de l'avenue de la Seiglée? Une partie est propriété de la commune, une autre de la SNCF et le reste à Monsieur MORIN qui serait vendeur.

M. MENANT précise : « le terrain où se trouve la benne n'est pas très bien entretenu, à qui appartient-il ? »

Monsieur le maire : « c'est à cet endroit que devait se réaliser le bassin d'orage, donc, pourquoi ne pas envisager de revoir l'ensemble du site par un aménagement paysager. »

3.3. – Déplacement des panneaux de signalisation d'entrée et de sortie d'agglomération à Sougères

Christian MOREL informe le conseil municipal que la commune associée de Sougères-sur-Sinotte projette d'expérimenter un aménagement visant à ralentir les vitesses des véhicules en entrée d'agglomération RD 203 d'Auxerre à Saint Florentin.

Il s'agirait de tester une chicane à ilot central. Or le centre ministériel d'études en matière de sécurité routière préconise de toujours situer ce type d'aménagement après le panneau d'entrée d'agglomération.

Après visite sur place, il s'avère que les distances nécessaires ne sont pas compatibles avec la disposition actuelle des panneaux d'entrée et sortie d'agglomération.

Ces panneaux seront donc déplacés pour permettre l'intégration de la chicane, qui représenterait un linéaire d'environ 65 m d'après les premiers calculs. Le tronçon de route limitée à 50 km/h s'en trouvera, de fait, étendu.

Si cette solution n'était pas concluante, on reviendrait à la solution d'avant.

Moïse MENANT signale que le panneau doit correspondre à l'entrée effective d'une zone habitée et qu'ici le choix se ferait en dehors.

Christian MOREL précise que ce changement est un test et que la distance envisagée inclut bien la dernière propriété mais qu'il faudra aussi l'accord du Conseil Général.

3.4. – Point d'information sur les travaux en cours

Place de la Mairie

Monsieur le Maire fait part des travaux d'enrobés qui ont eu lieu dans la nuit du mardi 30 septembre jusqu'à minuit après beaucoup de difficultés et de démarches auprès de la préfecture pour faire ouvrir la centrale d'enrobés jusqu'à 21 heures. Les enrobés seront faits, rue de l'Abreuvoir, jeudi 9 octobre. Les paveurs vont continuer les trottoirs ainsi que le belvédère, près du pont qui sera terminé.

Pierre DUPAS et Martine BLANVILLAIN iront choisir les arbres du parc Colbert directement dans les pépinières, accompagnés de Monsieur CHARPY. Les plantations de la place de la mairie sont mises en place.

Monsieur le Maire s'indigne que la chambre France Telecom à droite du pont, déplacée, ait été remise de travers donc il exige qu'elle soit repositionnée correctement.

Le gravier avec un liant bloquant du parc Colbert est damé au coin du parc et dans les allées.

La pose de la plaque « Square de la Paix » à la demande des associations patriotiques est réalisée et offerte par le marbrier Fontaine.

Yves SCALABRINO interroge sur la circulation du bus.

Monsieur le Maire explique que les bornes ont été reculées car c'est une erreur du concepteur et que les traces de premiers scellements seront nettoyées ; puis la matérialisation des arrêts de bus sera faite. La reprise du passage à niveau se fera au niveau de l'enrobé.

Moïse MENANT rappelle qu'il l'avait déjà signalé.

Pont

Monsieur le maire fait part du retard pris sur le chantier et des engagements non tenus. La commune n'étant pas maître d'œuvre, il a insisté auprès du Conseil Général pour que le délai annoncé d'une ouverture fin octobre soit tenu. Le sablage est terminé sur la partie supérieure, le lavage est en cours et la peinture va suivre à compter du mardi 7 octobre ; il restera l'intervention sous le pont.

Monsieur le maire fait part des demandes d'indemnisation, des plaintes pour nuisance mais très conscient du problème, il ne peut malheureusement rien faire et se rend tous les jours sur le chantier pour suivre au mieux l'évolution des travaux.

Pierre DUPAS demande, si la situation perdure, s'il ne serait pas judicieux d'instaurer l'alternat en journée. Ce qui n'était pas envisageable pendant le sablage. Les files d'attente se créent déjà le week-end, cette situation s'aggraverait la semaine.

Moïse MENANT demande si une ouverture à sens unique pourrait être envisageable ? Pas possible du fait de la circulation des bus dans les deux sens.

Christian MOREL suggère que l'ouverture en alternat se fasse tous les soirs.

Monsieur le maire fera encore état de la situation et des pressions à la prochaine réunion de chantier pour apporter le maximum de solutions à tous ces problèmes mais ne souhaite pas que l'alternat rallonge le délai d'ouverture. De plus il faut savoir que le travail était plus important que prévu, la peinture précédente ayant été faite sur celle d'avant rendant le sablage d'autant plus difficile et long.

4. DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER

Six dossiers sont présentés. Un dossier ne peut être validé ce jour et sera représenté au prochain conseil ; par conséquent le conseil municipal ne préempte pas sur les cinq autres dossiers.

5. ELECTIONS PRUD'HOMALES du mercredi 3 décembre 2008

Monsieur le maire informe le conseil municipal que les élections prud'homales se dérouleront le mercredi 3 décembre 2008, quatre bureaux de votes seront installés au foyer communal. Le conseil municipal est appelé à désigner les présidents et leurs suppléants (8 élus), et prendre les candidatures des élus souhaitant être assesseurs ou secrétaires par conséquent, il est souhaitable que ceux qui peuvent se libérer, prévoient de s'inscrire sur le tableau de permanence qui sera fait au mois de novembre

6. AFFAIRES DIVERSES

Monsieur le maire fait part de quelques invitations ou dates à retenir :

- Inauguration du « Centre Optique Mutualiste » le samedi 11 octobre à 11 h 00.
- Invitation à l'Assemblée Générale de l'AJM le vendredi 10 octobre à 20 h 00.
- Invitation au tournoi de l'USCM Escrime le dimanche 16 novembre à 15 h 00.
- Invitation au pot des nouveaux habitants le mercredi 22 octobre à 18 h 30.
- Invitation à la remise des prix des Maisons Fleuries le mercredi 5 novembre à 18 h 30.
- Invitation à la remise départementale des Maisons Fleuries le vendredi 21 novembre à 18 h 00.
- Le repas des aînés du 11 novembre : tous les conseillers sont invités.
- Les remarques de Monsieur LAURIER ont été faites en début de séance
- Des subventions reçues du Conseil Général pour les cavurnes : montant = 414 € pour l'assainissement rue des Prés Hauts = 27 705 € et les travaux de voirie du CV4 à Sougères pour un montant de 4 120 €

Shéhérazade AMARI présente le séminaire du Groupement Régional de Santé Publique du 24 septembre auquel elle a assisté à Dijon.

Ce groupement intervient essentiellement sur la prévention en termes de santé publique. Les objectifs sont établis sur un programme 2004-2008 qui regroupent plusieurs instances à savoir : la Région, l'Etat, l'Assurance Maladie, l'Agence Régionale d'Hospitalisation, les Conseils Généraux de Bourgogne, des Associations, les Communes et des experts. C'est un financement avec l'Etat et l'Assurance Maladie. L'objectif est de moins dépenser et de coordonner les actions

(exemple : la ville de Dijon : soutenue par l'OMS – propose des campagnes de prévention sur une journée pour des dépestages).

- Remerciements de Car Club
- Remerciements de Madame BAUTHIAN pour le soutien apporté suite au décès de son mari.
- Remerciements des PEEP, et l'Institut des Chiens d'Aveugles pour les subventions versées par la commune.

Monsieur le maire revient sur l'organisation du conseil municipal et informe que Patrick PICARD restera adjoint à la voirie et bâtiments et par conséquent, Pierre DUPAS qui a été élu vice-président du SIETEUA gardera le suivi de certains chantiers.

Monsieur le maire fait part des questions de Moïse MENANT :

❖ à Martine BLANVILLAIN :

- les jardins familiaux non entretenus : un courrier de rappel sera fait pour obligation d'entretien mais ceci était prévu.

- l'arrosage des espaces verts se fait-il avec de l'eau du réseau, de pluie ou de l'Yonne ? :

pour moitié, l'arrosage se fait avec la tonne qui pompe l'eau dans l'Yonne mais l'autre moitié provient du système d'arrosage automatique raccordé au réseau d'eau potable, ce sont des compteurs séparés et par conséquent il n'y a pas de taxe assainissement.

- Fossé et accotements rue du terrier Blanc sont sales : exact, il faut le dire car les services techniques iront ramasser les bouteilles ou papiers traînants sur les accotements. La rue est au programme voirie 2009.

❖ à Patrick PICARD

La station d'épuration en construction aurait des fuites ? : Monsieur le maire et Pierre DUPAS ont eu eux aussi, cette information mais le problème est résolu par une injection de résine. Quant à la mise en eau, elle doit se faire entre le 10 et le 14 octobre avec quatre mois de mise en route puis il faudra compter quatre mois pour la démolition de l'ancienne station.

❖ à Jacky JOANNIS :

- La salle de musculation est trop petite et mal ventilée. Y a-t-il un projet pour y remédier ? :

Pierre DUPAS explique en l'absence de Jacky JOANNIS, qu'à l'origine cette salle n'était qu'un placard à balais et vu la demande, cette salle a été aménagée pour donner satisfaction aux demandeurs. Le problème est connu mais faut-il encore trouver une autre salle.

❖ à M. BIDEAU :

- Intéressé par une visite de la mairie avec présentation du personnel, est-ce envisageable ? Les nouveaux conseillers pourraient être intéressés aussi.

Monsieur le maire est tout à fait favorable et aurait du le faire plutôt.

- Qu'en est-il du projet de piscine sur le terrain TROTTIER ?

Monsieur le maire est très surpris car ce terrain est celui réservé à la salle de spectacles. Toutefois, lors de l'inauguration de la salle communale d'Appoigny, il y aurait eu des informations sur un projet de piscine dans un triangle « Perrigny, Monéteau, Appoigny »

- Il y a eu des cambriolages à Monéteau et aucun article dans l'Yonne Républicaine. La mairie donne-t-elle des consignes en ce sens ?

Absolument pas, de plus les informations ne reviennent pas toujours et monsieur le maire apprend par hasard les cambriolages, que des enquêtes de gendarmerie sont faites mais la mairie n'a pas autorité sur la presse pour influencer ce qu'il faut écrire ou pas.

Yves SCALABRINO rappelle que, suite à un cambriolage en 2003, il était constaté que les bandes arrivaient par le dernier train et reprenaient le premier au matin.

Shéhérazade AMARI demande à ce que des rondes soient faites par la police municipale or cela ne peut pas être fait avec un effectif de trois et même à quatre, ils ne peuvent pas aller au-delà de 22 heures.

Daniel CRENE fait part des remerciements de l'ADIL et de l'ADOT pour le versement de subventions.

Monsieur le maire fait part de sa rencontre avec M. LACOMBE qui, sans héritiers, souhaite faire à son décès un legs de sa propriété et de ses œuvres à la commune de Monéteau.

Prochaine réunion du Conseil Municipal le lundi 3 novembre.
